

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AC277

présenté par

Mme Colboc, rapporteure et M. Gaultier, rapporteur

ARTICLE 12 BIS

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« 4° Assurent la transparence des méthodes employées et soumettent régulièrement celles-ci à des audits...*(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.